

Dina Bazarbachi — Relance du 14 août 2026

Reproduction du corps du courriel original, sans historique cité. Document de travail à relire avant toute publication.

Madame, Monsieur,

Je vous remercie pour votre réponse du 13 août mes questions relatives aux relations d'armasuisse avec des entités israéliennes.

Plusieurs de mes questions n'ont toutefois pas reçu de réponse concrète et je me permets d'y revenir brièvement :

1. Achats par année : vous renvoyez à la publication prévue par l'art. 27 VöB, qui ne permet pas d'identifier les montants totaux par année ni les fournisseurs concernés pour la période demandée. Pouvez-vous fournir ces données de manière consolidée ?
2. Ventes et recettes : les questions 6 et 7 relatives au chiffre d'affaires réalisé et au détail des opérations (bénéficiaire, nature, valeur, date, intermédiaires) restent sans réponse chiffrée.
3. Utilisation opérationnelle : vous indiquez qu'à votre connaissance les systèmes acquis (ADS 15, TK A, IFASS) ne sont pas engagés à Gaza dans leur configuration suisse, mais vous n'avez pas répondu si ces produits ont été présentés par leurs fabricants comme « combat-tested », ni si armasuisse a sollicité des fournisseurs des informations sur les circonstances de tels usages et leurs conséquences pour les populations civiles.
4. Diligence raisonnable : pouvez-vous préciser si des évaluations spécifiques ont été réalisées concernant des entreprises israéliennes depuis octobre 2023, et selon quels critères ?
5. Voyage de M. Loher en Israël : vous avez refusé de répondre à la question de savoir si ce voyage était conforme aux valeurs d'armasuisse, en particulier au « plaisir » revendiqué sur votre site, en indiquant vous limiter aux « aspects factuellement pertinents ». Je relève que cette valeur du « plaisir » figure toujours, en toutes lettres, sur votre site institutionnel, aux côtés de l'ouverture, la confiance, le respect, le courage et la vision à long terme. Dans ces circonstances, j'aurais apprécié que vous précisiez en quoi ce voyage s'inscrivait dans cette culture d'entreprise que vous revendiquez publiquement — à moins que cette valeur ne s'applique qu'à certains déplacements et non à d'autres. Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce point précis.

Je relève enfin, non sans une pointe d'ironie, que vos réponses nous parviennent en allemand alors que nos questions vous avaient été adressées en français. Je me permets de vous rappeler que le français demeure une langue officielle de la Confédération (art. 70 Cst. ; art. 6 LLC), et vous serais reconnaissante de bien vouloir nous transmettre désormais vos réponses en français.

Je vous remercie de bien vouloir compléter votre réponse sur ces points dans un délai raisonnable.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Dina Bazarbachi